



FORMATION A LA SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES - NIVEAU 2

DUREE : 2 JOURS (14 heures)

PRE-REQUIS : être titulaire d'un titre de niveau 1 ou niveau 2 **en cours de validité.**
Maitriser le français (lu, écrit, parlé).

PERSONNEL CONCERNE :

Personnel encadrant des opérateurs d'entreprises extérieures ayant à intervenir sur des sites industriels et étant signataire des documents de travail (plan de prévention, autorisation, permis de travail ...)

OBJECTIFS :

- ➔ Savoir évaluer les risques en permanence
- ➔ Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
- ➔ Savoir transmettre les informations à son équipe

1. INTRODUCTION – TOUR DE TABLE (0h30)

- Présentation du formateur et des stagiaires
- Nécessité de la formation pour accéder aux sites industriels et spécificité du niveau 2
- Discussion collective sur les acquis du Niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires
- Présentation du programme et objectifs de la formation
- Organisation pratique de la formation

2. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE (1h30)

- L'accident de travail et la maladie professionnelle
- Le contexte réglementaire (principes généraux de la prévention, réglementation relative à l'interventions des entreprises extérieures)
- La responsabilité pénale
- Les acteurs internes et externes de la sécurité

3. EVALUATION DES RISQUES ET DEFINITION DES MESURES DE PREVENTION / PROTECTION (3h)

- Etablissement d'un mode opératoire / phasage
- Identification des risques et moyens de prévention associés

4. PLAN DE PREVENTION (3h15)

- Identification des situations de coactivité et moyens de prévention associés
- Inspection commune préalable
- Rédaction du plan de prévention et des permis associés
- Préparation du chantier
- Mise en place et vérification des mesures de prévention et de protection
- Explication du plan de prévention, autorisation de travail... à l'équipe
- Gestion de la fin du chantier

5. GESTION DES SITUATIONS DEGRADEES (1h30)

- Réactivité à tout changement de situation de travail
- Modification de l'analyse de risques et des documents associés
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés

6. BILAN : RÔLE ET MISSIONS DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 2 (2h)

- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence
- Gérer son équipe et son chantier y compris en situation dégradée
- Transmettre les informations à son équipe

7. CONCLUSION (0h30)

8. EVALUATION INDIVIDUELLE DES CONNAISSANCES (1h15 + 30 min de correction collective) (1h45)

20 questions dont 3 éliminatoires, note minimale : 15/20

Moyens pédagogiques : Salle équipé d'un écran tactile, diaporama, Vidéo, démonstration de matériels...

Accessibilité : pour les formations intra, les conditions d'organisation spécifiques pour les personnes en situation de handicap sont précisées dans l'offre commerciale.

Une attestation de formation est délivrée à la fin du stage